

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 7 juillet 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2017-487

Fonds de Solidarité Logement - Représentants métropolitains au Groupement d'Intérêt Public - Désignations

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2017-180 du 17 mars 2017, vous approuviez la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Du Fonds Solidarité Logement (GIP FSL), ainsi que la convention de gestion avec ce dernier, qui exerce pour le compte respectif du Département de la Gironde et de Bordeaux Métropole, avec la Caisse d'Allocation Familiales, la compétence Fonds Solidarité Logement, transférée à Bordeaux Métropole sur son territoire en vertu de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Pour mémoire, au sein des instances du GIP FSL, les 5 représentants titulaires de la métropole sont :

- Yohan David
- Cécile Barrière
- Chantal Chabbat
- Sylvie Cassou-Schotte
- Odile Blein

Les 5 représentants suppléants de la métropole sont :

- Elizabeth Touton
- Karine Roux-Labat
- Anne-Marie Lemaire
- Michèle Faoro
- Gérard Dubos

Les membres siègent au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale du GIP FSL.

Il convient en complément de désigner parmi les 5 membres titulaires, l'élu métropolitain qui exercera les fonctions de Vice-présidence au titre du poste réservé à la métropole en vertu de la convention constitutive. Il

vous est ainsi proposé de désigner Chantal Chabbat comme Vice-président(e) du GIP FSL, sans suppléance.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 5217-2,

VU la délibération n° 2016.14.CD du département de la Gironde du 30 juin 2016,

VU la délibération n° 2016-385 du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016,

VU la délibération du Département de la Gironde du 14 décembre 2016,

VU la délibération n°2016- 660 du Conseil de Bordeaux Métropole du 2 décembre 2016, et la convention de transfert de compétences signée le 21 décembre 2016 entre le Département et la Métropole,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2017-180 du 17 mars 2017,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de désigner la vice présidence du GIP FSL

DECIDE

Article 1 : de désigner les 5 représentants titulaires et les 5 représentants suppléants nommés pour siéger au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale du GIP FSL

Article 2 : de désigner parmi ces représentants Chantal Chabbat au poste de Vice-président(e) du GIP FSL

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité – Désignations effectuées.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 JUILLET 2017	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 25 JUILLET 2017	le Vice-président,
	Monsieur Jean TOUZEAU